

sonné son père. Ce fils dénaturé fut condamné a la peine des parricides et il entendit son arrêt avec une tranquillité plus grande , a coup sûr, que celle de son accusateur, et qui eût servi au besoin de complément de preuve a la culpabilité (Ibid. p. 54). La réputation oratoire de M. Servan allait donc s'établissant sur de larges bases h celta école et, le bon témoignage des présidents d'assises aidant, il pouvait légitimement espérer sa translation du siège de Montbrison au chef lieu du ressort, comme il est arrivé et comme il arrive encore a bien d'autres, lorsqu'une affection inflammatoire , due à l'influence meurtrière du climat, vint interrompre cette série de travaux assidus et consciencieux. Six mois durant, le jeune officier de justice luttait contre la fièvre, entre la vie et la mort, et lorsqu'il fut en état de rejoindre son poste, une ordonnance du 22 décembre 1832, lui conférait le titre de procureur du Roi h Gex.

Les menées des réfugiés piémontais devançant, par leurs aspirations démocratiques , le concours d'événements non encore préparés, devait lui fournir l'occasion de déployer les éminentes qualités de son esprit, sous une autre face. Ainsi aux luttes de l'audience allaient succéder les combinaisons de la diplomatie et l'action militante contre la foule ameutée. Informé, en février 1834, que la bande du général Ramorino devait se diriger sur la Savoie, en traversant le pays de Gex, M. Servan de Sugny, en l'absence momentanée du sous-préfet, imagina de faire prévenir par estaffettes les maires de cinq h six communes , limitrophes du canton de Vaud, d'avoir a faire préparer des logements pour un corps de troupes françaises attendues dans la nuit même, heureux stratagème qui épargna à l'arrondissement une invasion armée, détermina l'expédition a suivre un autre itinéraire, pour finalement rentrer dans le port de Genève, contrariée par les vents qui la repoussèrent des côtes du Chablais. Un